

ASSEMBLÉE NATIONALE

14 octobre 2016

PLF 2017 - (N° 4061)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° I-719

présenté par
M. Laurent et M. Hutin

ARTICLE 17

Supprimer l'alinéa 19.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une nouvelle baisse du plafond des ressources fiscales affectées aux Chambres de Commerce et d'Industrie figure au projet de loi de finances pour 2017. Cette baisse intervient au moment où les CCI participent déjà à la compression des dépenses publiques et alors qu'elles sont engagées dans une refonte de leur activité.

Cet approche au rabot conduit à des réductions d'activité et des suppressions de postes sans lien avec une amélioration du service rendu ou une modernisation de l'action consulaire.

Il convient donc d'interrompre cette politique comptable en déplaçant les ressources fiscales des CCI.